

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'APPLICATIF EQUITOP EN MODE SAAS

DEFINITIONS :

- **APPLICATIF** : désigne l'ensemble des programmes et solutions logicielles EQUITOP mise à la disposition du CLIENT en mode SaaS dans le cadre des SERVICES listés en Annexe du Contrat.
- **CGU** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation, dont l'acceptation par le CLIENT - matérialisé par sa signature en bas du présent document - vaut engagement contractuel. Les CGU, son Annexe et le bon de commande ou le devis, forment un ensemble contractuel, régie par les présentes dispositions.
- **CLIENT** : désigne la personne physique ou morale identifiée en signature du présent document, à laquelle une licence est concédée par le FOURNISSEUR, selon les CGU.
- **DONNEES** : désigne l'ensemble des informations et données du CLIENT, générées par la mise en œuvre de l'APPLICATIF ou traitées par celui-ci.
- **DONNEES PERSONNELLES** : désigne les données qui, au sens de la législation relative à la protection des données personnelles et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique ; lesquelles sont protégées par la Charte des Données personnelles du FOURNISSEUR.
- **FOURNISSEUR** : désigne la société ABSI, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 80.000€, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 429 457 278, dont le siège est sis ZA de la garenne - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE. Le FOURNISSEUR est également éditeur et propriétaire de l'APPLICATIF.
- **IDENTIFIANT** : désigne le terme spécifique par lequel chaque UTILISATEUR FINAL s'identifiera pour se connecter aux SERVICES. L'identifiant sera toujours accompagné d'un mot de passe propre à l'UTILISATEUR FINAL.
- **SERVICES** : désigne l'ensemble des services et solutions logicielles que le FOURNISSEUR s'engage à fournir au CLIENT via l'APPLICATIF, et ce en exécution des présentes CGU. Les SERVICES sont décrits en Annexe des CGU, et accessibles via l'onglet aide de l'APPLICATIF.

- **UTILISATEUR FINAL** : désigne toute personne habilitée à se connecter aux SERVICES de l'APPLICATIF, notamment les salariés et préposés du CLIENT, et ce conformément aux stipulations des CGU, et sous la responsabilité exclusive du CLIENT.

Article 1 OBJET :

Le CLIENT a sélectionné le FOURNISSEUR en raison de la qualité des SERVICES de l'APPLICATIF, permettant d'optimiser la gestion de son écurie par la mise en place d'un outil adapté afin notamment de suivre la facturation, les données relatives à son personnel et à ses chevaux (pesée, eau..)

Les CGU ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le FOURNISSEUR concède au CLIENT un droit d'utilisation sur l'APPLICATIF dans les conditions ci-après définies.

Par les présentes CGU, le FOURNISSEUR met à disposition du CLIENT, qui l'accepte, un droit d'accès aux SERVICES de l'APPLICATIF, tels que décrits en Annexe des CGU, et accessibles via l'onglet aide de l'APPLICATIF.

Article 2 SERVICES :

Les SERVICES sont fournis dans le cadre d'une infrastructure partagée utilisant les ressources du FOURNISSEUR, sous réserve du respect par le CLIENT des obligations lui incombant, telles que prévues aux présentes CGU.

Le CLIENT reconnaît pouvoir accéder au Manuel d'utilisation via l'onglet aide du logiciel, et avoir été informé par le FOURNISSEUR de l'ensemble des pré-requis techniques nécessaires au fonctionnement optimal des Services de l'APPLICATIF. Le CLIENT est par ailleurs informé du fait que ces pré-requis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques. Si une évolution intervient pendant la durée des CGU, le CLIENT en sera informé au préalable. L'ensemble des pré-requis et leurs éventuelles modifications est accessible via l'option « Aide » du menu de l'applcatif.

Le CLIENT est seul responsable de l'accès aux Services, et il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès, notamment en ayant un accès à internet haut débit. Le FOURNISSEUR est déchargé de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès aux SERVICES du fait d'un évènement échappant à son contrôle, notamment le mauvais fonctionnement de la ligne internet chez le CLIENT ou des dysfonctionnements du matériel informatique du CLIENT.

Le CLIENT ne pourra utiliser l'APPLICATIF auquel les SERVICES donnent accès que dans le cadre des dits SERVICES et conformément aux termes des présentes CGU. Il est responsable de l'utilisation des SERVICES par les UTILISATEURS FINALS. Il appartient au CLIENT de veiller à ce que les UTILISATEURS FINALS respectent les conditions contractuelles d'accès aux SERVICES.

Le CLIENT ne pourra céder de quelque façon que ce soit le droit d'accès aux SERVICES sans l'accord préalable et écrit du FOURNISSEUR.

Le CLIENT s'engage à ne pas laisser des personnes non autorisées accéder aux SERVICES, et doit veiller à ce que chaque UTILISATEUR FINAL respecte les règles de confidentialité, notamment sur ses IDENTIFIANTS.

L'accès aux SERVICES est autorisé pour le nombre d'UTILISATEURS FINALS défini dans le bon de commande.

Des logiciels tiers sont requis pour accéder aux SERVICES. Ces derniers sont identifiés en Annexe. Il incombe au CLIENT de conclure les licences nécessaires à l'utilisation des logiciels tiers dans le cadre des SERVICES. Le FOURNISSEUR n'est en aucun cas partie aux dites licences. Le CLIENT reconnaît et accepte qu'il ne pourra accéder à tout ou partie des SERVICES sans une licence valable sur lesdits logiciels tiers. Le FOURNISSEUR ne saurait supporter la responsabilité d'une quelconque défaillance du CLIENT quant à ses obligations vis à vis des tiers titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels concernés. Le CLIENT garantit le FOURNISSEUR, en tant que de besoin, de toute condamnation au principal, intérêts, frais et accessoires qui pourraient être mis à sa charge en raison de l'utilisation irrégulière d'un logiciel tiers due à une faute ou négligence du CLIENT.

Article 3 ACCES AUX SERVICES - DISPONIBILITE

Le FOURNISSEUR garantit un accès aux SERVICES de l'APPLICATIF 24H sur 24H et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance dans les conditions définies ci-après.

Les IDENTIFIANTS sont attribués individuellement à chaque UTILISATEUR FINAL par le FOURNISSEUR et un mot de passe provisoire est également communiqué par le FOURNISSEUR. Il incombe à chaque UTILISATEUR FINAL s'il le souhaite, de modifier son mot de passe.

Le CLIENT devra veiller à faire respecter la confidentialité des IDENTIFIANTS par ses UTILISATEURS FINALS. Les IDENTIFIANTS ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès aux SERVICES des UTILISATEURS FINALS autorisés par le CLIENT et ce, afin de garantir la sécurisation des DONNEES du CLIENT. Les IDENTIFIANTS ne peuvent être communiqués à des tiers.

Le CLIENT est seul et entièrement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des IDENTIFIANTS et devra s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux SERVICES. Il devra informer sans délai le FOURNISSEUR par email à l'adresse equitop@absi.fr s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication volontaire / involontaire ou au détournement d'IDENTIFIANTS, afin que le FOURNISSEUR puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité.

En cas de perte ou de détournement d'un IDENTIFIANT, une procédure d'attribution d'un nouvel IDENTIFIANT sera mise en œuvre par le FOURNISSEUR.

Le CLIENT est informé que la connexion aux SERVICES s'effectue via le réseau Internet. Il est averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. Le FOURNISSEUR ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès aux SERVICES dus à des perturbations du réseau internet.

L'accès aux SERVICES peut être momentanément interrompu pour des raisons de nécessité liée aux SERVICES et notamment afin d'assurer la maintenance des serveurs du FOURNISSEUR. Dans cette hypothèse, le CLIENT sera informé par mail au minimum 48h jours ouvrés à l'avance. L'interruption des SERVICES pour cause de maintenance ne saurait excéder 24h jours ouvrés.

En cas de faille de sécurité constatée par le FOURNISSEUR, de nature à compromettre gravement la sécurité des SERVICES et les DONNEES du CLIENT, le FOURNISSEUR pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée des SERVICES afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais. Dans cette hypothèse, le CLIENT ne pourra réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité du FOURNISSEUR pour quelque cause que ce soit.

Article 4 SAUVEGARDE :

Le FOURNISSEUR s'engage à procéder à une sauvegarde automatique des DONNEES entrées dans l'APPLICATIF par le CLIENT tous les jours ouvrés pendant la durée des présentes CGU.

Article 5 DUREE :

Le droit d'accès aux SERVICES de l'APPLICATIF décrit aux présentes CGU est concédé au CLIENT pour une durée déterminée d'un an commençant à courir au jour de la signature des présentes CGU (ci-après « le Terme »). Il pourra être renouvelé par tacite reconduction pour des durées successives d'une année.

Article 6 **PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :**

En contrepartie du droit d'accès aux SERVICES de l'APPLICATIF décrit aux présentes CGU, le CLIENT s'engage à régler le prix indiqué dans le bon de commande. Le règlement se fera par prélèvement bancaire le 20 de chaque mois au moyen d'un mandat SEPA signé par le CLIENT.

Article 7 **ASSISTANCE :**

Pendant le Terme des CGU, le FOURNISSEUR s'engage à apporter une assistance technique au CLIENT couvrant toute survenance d'anomalies, incidents, erreurs ou défaut de fonctionnement par rapport aux spécifications indiquées en Annexe. Un registre des anomalies et un registre des interventions seront tenus à cet effet par le FOURNISSEUR. Le FOURNISSEUR s'engage à ce titre à remédier sans frais à l'incident détecté, identifié et reproductible par le CLIENT, dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures jours ouvrés (selon les horaires d'ouverture des bureaux) à compter de la réception de la demande d'assistance, par envoi d'un email à l'adresse suivante equitop@absi.fr

Le CLIENT permettra au FOURNISSEUR d'accéder au(x) poste(s) affecté(s) via un logiciel tiers de téléassistance, qui sera accessible gratuitement en ligne par le CLIENT.

La téléassistance du FOURNISSEUR étant conditionnée à un accès internet à haut débit, le FOURNISSEUR ne peut être tenu responsable d'un défaut d'assistance en cas d'absence de connexion à internet du (des) poste(s) affectés ou de problèmes de connexion / débit internet insuffisant chez le CLIENT.

Les frais de séjour et de déplacement du personnel du FOURNISSEUR qui s'avèreraient strictement nécessaires pour remédier à l'incident, qui n'aura pas été résolu par la téléassistance, seront remboursés au FOURNISSEUR par le CLIENT sur présentation des justificatifs.

Si la demande d'intervention est motivée par un incident non imputable à l'APPLICATIF dans sa version mise à disposition par le FOURNISSEUR, ce dernier facturera, en sus des éventuels frais de séjour et déplacement, le temps passé selon le tarif en vigueur chez le FOURNISSEUR à la date de l'intervention.

L'abonnement à l'assistance est compris dans le prix indiqué dans le bon de commande, et prendra fin au Terme des CGU. Tout service ou assistance non prévu dans le cadre de l'assistance et/ou des CGU devra faire l'objet d'un avenant.

Article 8 **SOUS-LICENCE & INCESSIBILITE :**

Le CLIENT ne pourra utiliser l'APPLICATIF que pour ses propres besoins. Il s'interdit à ce titre d'octroyer des sous-licences ou de communiquer son IDENTIFIANT à quelque tiers que ce soit. Le CLIENT ne pourra concéder, même gratuitement, le droit d'utilisation à des tiers.

Il est expressément convenu que les droits concédés par le FOURNISSEUR ne peuvent être cédés à un tiers quel qu'il soit par le CLIENT. Les droits concédés ne sont pas cessibles, même en cas de cession du fonds, de location-gérance, de fusion ou de toute autre opération au terme de laquelle les droits du CLIENT seraient transférés à un tiers.

Article 9 **PROPRIETE :**

L'APPLICATIF reste la propriété exclusive du FOURNISSEUR, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

L'APPLICATIF ne peut être cédé, apporté ou transféré de quelque manière que ce soit par le CLIENT sans l'accord du FOURNISSEUR. Le FOURNISSEUR garantit le CLIENT de toute procédure en contrefaçon qui serait engagée contre lui, à condition toutefois qu'il en soit avisé par écrit et dans les meilleurs délais par le CLIENT et que l'APPLICATIF n'ait pas été modifié ou altéré par le CLIENT.

Sans préjudice des autres dispositions des CGU, le droit d'utilisation des SERVICES de l'APPLICATIF implique que :

- Le CLIENT s'engage à n'utiliser l'APPLICATIF que pour ses propres besoins. Il s'interdit de fournir l'APPLICATIF sous quelque forme que ce soit ou de le mettre à disposition de quiconque à l'exception des UTILISATEURS FINALS ;
- Le CLIENT s'engage à ne pas développer ou commercialiser l'APPLICATIF ou des produits / services susceptibles de le concurrencer directement ou indirectement ;
- Le CLIENT ne pourra pas modifier l'APPLICATIF, ni l'adapter sauf autorisation expresse écrite et préalable du FOURNISSEUR ;
- Le CLIENT ne pourra pas corriger les anomalies, incidents, erreurs ou défaut de fonctionnement affectant l'APPLICATIF; les Parties convenant expressément de réserver de telles opérations au seul FOURNISSEUR.

Article 10 **NON-DIVULGATION :**

L'APPLICATIF fait partie des secrets de fabrication et du savoir-faire du FOURNISSEUR et devra être considéré par le CLIENT comme une information confidentielle, qu'il puisse ou non être protégé par un droit de propriété intellectuelle, brevet, droit d'auteur, ou d'une autre façon.

A ce titre, le CLIENT s'interdit de communiquer tout ou partie de l'APPLICATIF ou de l'IDENTIFIANT à toute personne non autorisée par le FOURNISSEUR. Le CLIENT s'engage également à prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'APPLICATIF et toute documentation liée (notamment le Manuel d'utilisation) ne soient pas mis à la disposition de tiers et s'engage à ce que ses UTILISATEURS FINALS respectent ces obligations et les droits d'auteur du FOURNISSEUR. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation ou la reproduction ou l'utilisation illicite par ses UTILISATEURS FINALS et/ou prestataires, notamment en faisant signer à ces derniers un engagement personnel de confidentialité. Le CLIENT se porte for du respect des obligations prévues au présent article, et plus généralement, des obligations prévues dans les CGU. Le CLIENT s'interdit d'utiliser tout ou partie des spécifications l'APPLICATIF pour créer ou permettre la création - directement ou indirectement - d'un programme informatique similaire ou identique.

De convention expresse, le FOURNISSEUR est autorisé à vérifier à tout moment le respect de ces obligations. Dans le cas où le CLIENT ne respecterait pas les obligations mentionnées au présent article, le FOURNISSEUR se réserve le droit de réclamer au CLIENT une indemnité d'un montant égal à deux (2) fois le montant correspondant au prix de la redevance d'utilisation prise en charge par le CLIENT pour son compte, et révisé selon l'indice Syntec.

Article 11 **RESOLUTION :****11.1 Par le FOURNISSEUR :**

Le FOURNISSEUR se réserve la possibilité de résoudre unilatéralement, sans préavis et de plein droit le droit d'utilisation des SERVICES de l'APPLICATIF prévus dans les CGU, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts dans les cas suivants :

- Non-paiement par le CLIENT de la redevance contractuelle à chaque échéance, après une mise en demeure adressée au CLIENT par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours ;

- Violation d'une ou plusieurs obligations prévues dans les présentes CGU, après une mise en demeure adressée au CLIENT par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours.

En cas de résolution sur le fondement du présent article, le CLIENT devra s'acquitter du montant total de la redevance due, pour la période restant à courir jusqu'au Terme, sans préjudice de d'autres dommages et intérêts.

11.2 Par le CLIENT :

Le CLIENT peut résoudre les droits concédés par les CGU au Terme prévu, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant chaque Terme, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au FOURNISSEUR.

Article 12 **RESPONSABILITE :**

Le FOURNISSEUR est soumis à une obligation de moyen, à l'exclusion de tout autre engagement. Il garantit la conformité de l'APPLICATIF aux SERVICES décrits en Annexe.

Le CLIENT assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité de l'APPLICATIF aux spécifications et notamment celles qui concernent l'utilisation de l'APPLICATIF, la qualification et la compétence de son personnel, et la conformité aux dispositions des présentes CGU.

Le CLIENT reconnaît expressément avoir reçu du FOURNISSEUR toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de l'APPLICATIF à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation. Le FOURNISSEUR ne sera en aucun cas tenu de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects, même s'il a été informé de tels dommages. Le CLIENT sera seul responsable de l'utilisation de l'APPLICATIF.

Article 13 **REVERSIBILITE**

En cas d'expiration ou de résolution des CGU pour quelque motif que ce soit, le FOURNISSEUR s'engage à assurer les opérations qui permettront au CLIENT de reprendre, ou de faire reprendre par un tiers, ses données dans les meilleures conditions afin de le faire migrer vers tout autre système au choix du CLIENT, selon le format informatique proposé par le FOURNISSEUR.

Les opérations de réversibilité comprendront notamment :

- la restitution par le FOURNISSEUR de l'ensemble des bases de données, DONNEES, informations, documentation et autres éléments propriété du CLIENT ou acquis par le CLIENT en application des dispositions des présentes CGU ;

- la restitution de l'ensemble des DONNEES, fichiers ou autre éléments du CLIENT et résultant notamment de la mise en œuvre des SERVICES, que ces éléments soient archivés ou non. La restitution s'effectuera sur supports magnétiques, numérique ou autres. Le FOURNISSEUR s'engage à ne conserver aucune copie des programmes, documentation, données, etc., restitués au CLIENT et à ne plus les utiliser pour quelque raison que ce soit ;
- la communication au CLIENT des toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre la Réversibilité ;
- l'assistance technique par le FOURNISSEUR auprès du tiers désigné par le CLIENT notamment en facilitant la prise de connaissance par le tiers, des méthodes et outils utilisés pour générer les DONNEES, de la documentation, et toutes autres informations utiles que le FOURNISSEUR s'engage à communiquer sans réserve et dans des formats et sur des supports facilement exploitables par son successeur.

Les opérations de Réversibilité donneront lieu à l'établissement d'un devis du FOURNISSEUR préalablement au démarrage des opérations, dans le cas où le format de restitution proposé par le FOURNISSEUR ne conviendrait pas au CLIENT.

Dans le cas où le CLIENT ne solliciterait pas, par écrit auprès du FOURNISSEUR, la réversibilité des DONNEES dans les trois mois qui suivent le Terme des CGU, pour quelque cause que ce soit, l'intégralité des DONNEES du CLIENT seront supprimées de manière irréversible par le FOURNISSEUR, sans que le CLIENT ne puisse réclamer une quelconque indemnisation.

Article 14 **LITIGES :**

Les présentes CGU sont soumis à la loi française. Préalablement à toute procédure contentieuse, les Parties s'efforceront de résoudre tout différend de manière amiable, au besoin accompagnées par leurs Conseils respectifs.

Tout litige non résolu de manière amiable, relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution des présentes CGU sera soumis aux tribunaux compétents de Rennes.

Article 15 **INTEGRALITE - NON VALIDITE PARTIELLE :**

Les présentes CGU expriment l'intégralité des obligations des Parties. Aucun autre document ne pourra engendrer d'obligations s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les Parties,.

Si une ou plusieurs dispositions des CGU sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes CGU garderont toute leur force et leur portée.

Article 16 **ELECTION DE DOMICILE :**

Les Parties élisent domicile, sauf dérogation expresse convenue d'un commun accord, aux adresses de leur siège respectif.

Date : _____

Nom / Prénom : _____

Fonction : _____

Société : _____

Signature + tampon :

ANNEXE :

1. DESCRIPTION DES SERVICES

2. PRE REQUIS TECHNIQUES

Configuration requise :

Configuration minimum

Processeur 2Ghz

4Go RAM

10 Go espace disque libre

Windows 7

Internet Explorer 11

Connexion internet 5Mb/s- 70ms de latence

Configuration recommandée

Processeur Intel 2.5Ghz I5

8Go RAM

30 Go espace disque libre

Windows 10

Internet Explorer 11

Connexion internet 15Mb/s- 40ms de latence